

**REGLEMENT DE LA COUPE "A" DU COMITE DE L'EURE**  
Saison 2019 - 2020

**Article 1-** Epreuve départementale organisée par le Comité de l'Eure, réservée aux clubs du département régulièrement affiliés et à jour de leur cotisation.

**Article 2-** Cette épreuve est dotée d'une coupe attribuée définitivement au club victorieux, remise à l'assemblée générale du Comité de l'Eure. Une médaille ou un trophée récompensera chaque joueurs finaliste.

**Article 3-** Chaque équipe est composée de 2 joueurs (interchangeable) formule Coupe Davis (4 simples + 1 double, en 4 sets gagnants).

- Classement 1300 minimum.
- Pas de classement maximum.
- Pas de total de points maximum.
- Autorisation de faire jouer 2 joueurs mutés par équipe.
- Un joueur d'un club peut être associé à un joueur d'un autre club. Dans ce cas, il faudra choisir le nom du club où se dérouleront les rencontres.
- A l'inscription de l'équipe, cet accord devra être mentionné sur le bordereau.

**Article 4-** La première phase se déroulera par poules géographiques. (A définir selon le nombre d'inscriptions).

**Article 5-** Lors de la finale, un joueur n'ayant pas participé auparavant à la compétition, ne sera pas autorisé à jouer. Un joueur ayant joué dans une équipe ne peut en aucun cas jouer dans une autre équipe. Même en cas de perte de classement en phase 2 de la saison.

**Article 6-** Pour les matchs exempts, il est obligatoire de remplir une feuille de rencontre et de l'envoyer au responsable de l'épreuve.

**Article 7-** Le coût de l'engagement est de 16 Euros par équipe et doit être joint au bulletin d'inscription, chèque bancaire ou postal à l'ordre du CDTT 27.

**Article 8-** La feuille de rencontre sera fournie par le club qui reçoit. Celle-ci devra être rentrée sur SPID et envoyée par courrier postal **ou par Email**, le lendemain de la rencontre, par le capitaine de l'équipe qui reçoit, à l'adresse suivante:  
Jacky TOUFFLET, 11 chemin dit de la Planquette 27300 BERNAY ou jtoufflet@wanadoo.fr

**Article 9-** L'engagement implique l'acceptation sans réserve du règlement. Le comité de l'Eure est seul habilité à régler tous les litiges.

**Article 10 -** Toutes les finales se joueront un vendredi soir, simultanément dans la même salle.

**Article 11-** Un seul forfait d'équipe est autorisé, un second entraîne l'élimination de l'équipe.

**Article 12-** Les joueurs devront se présenter dans une tenue réglementaire

